

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA CHAPELLE D'AUREC

Séance du 10 Mars 2023

à 19 h 00

Adopté à l'unanimité des présents le 05 Avril 2023

Nombre de membres	- afférents au Conseil Municipal	: 15	Date de la convocation :
	- en exercice	: 15	06 mars 2023
	- présents	: 13	
	- excusées	2	

L'an deux mil vingt-trois le dix mars à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LA CHAPELLE D'AUREC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Caroline DI VINCENZO, Maire.

Présents : Caroline DI VINCENZO, Maire, Éric PETIT, Yves DARLES, Adjoints.  
Jocelyne MONTET, Françoise GUERRIERI, Didier LHOSTE, Yvette CHOL, Christian FAUVET, Éric GROS, David RODRIGUES, Stéphanie BLANCHARD, Marie-Laure FAYARD, Boris RIGAUDON, Conseillers.

Excusées : Véronique JANUEL, Coralie RAVEL

## 1. Travaux de rénovation énergétique d'un bâtiment public

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des travaux de rénovation énergétique du bâtiment acquis par la Commune en novembre 2022.

Lors de la vente, un diagnostic énergétique a été réalisé et prévoyait des scénarios de travaux (audit énergétique) pour diminuer la consommation énergétique.

Mme le Maire propose de mettre en œuvre les travaux prévus dans le scénario 1 de l'audit pour atteindre l'objectif prévu, afin de réaliser une économie énergétique supérieure à 30%.

Pour cela, des travaux d'isolation et de changement de menuiseries sont envisagés pour un montant estimé à : **60 000 € HT**.

L'Etat déploie un fonds d'accélération de la transition énergétique (fonds vert) dont l'axe n°1 vise à renforcer la performance environnementale. Notre projet s'inscrit dans ce projet dans le cadre de la rénovation énergétique de notre bâtiment.

Mme le Maire propose de solliciter ce fonds, ainsi que la Région Auvergne Rhône Alpes.

### Plan de financement prévisionnel

<b>Montant de travaux prévisionnel HT</b>	<b>100 %</b>	<b>60 000 €</b>
ETAT Fonds Vert	50 %	30 000 €
Région AURA	30 %	18 000 €
<b>Autofinancement</b>	<b>20 %</b>	<b>12 000 €</b>

Le Conseil Municipal approuve les travaux présentés par Madame le Maire, ainsi que le plan de financement ci-dessus.

## 2. Travaux d'éclairage public renouvellement de l'éclairage public en led bourg et villages (Annule et remplace la délibération n°2023.01.05 du 02 février 2023)

Madame le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage Public cités en objet.

Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public.

L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à : **87 983,65 € HT**.

Conformément aux décisions prises par son Comité, **le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux à hauteur de 45 %.**

<b>Montant de travaux prévisionnel HT</b>	<b>100 %</b>	<b>87 983,65 €</b>
Participation SDE 43	45 %	39 592,64 €
<b>Autofinancement</b>	<b>55 %</b>	<b>48 391,01 €</b>

Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la décision de travaux d'éclairage public.

---

*L'ordre du jour étant épuisé et aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 20h00.*

**Caroline DI VINCENZO**

Le Maire



**Boris RIGAUDON**

Secrétaire de séance